

M Le lien Mariverain

Les répercussions de la Loi sur la réorganisation policière

L'adoption en juin 2001 de la Loi sur la réorganisation policière a eu pour conséquence que la force policière du Québec se répartit maintenant en cinq niveaux d'intervention, selon la taille des villes et la complexité des interventions à effectuer. Dans ce contexte, les villes de 50 000 habitants et moins avaient le choix de conserver leur corps de police municipale ou, encore, de confier ce travail aux policiers de la Sûreté du Québec. Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie a, pour sa part, décidé de conserver ses policiers.

La Loi a également d'autres répercussions sur l'organisation de notre service. Ainsi, la Ville a dû acheter plusieurs équipements exigés pour offrir une desserte de niveau 1 (motoneige, alcootest, radar). Elle a dû notamment améliorer ses systèmes de communication par l'achat de nouveau matériel; elle a signé une entente pour le

service 911 avec la Ville de Lévis (système de cartes d'appel) et acheté des ordinateurs de bord.

De plus, le ministère de la Sécurité publique exige de la Ville qu'elle embauche un certain nombre de policiers additionnels dans le but d'améliorer le service offert et d'assurer une qualité optimale d'intervention lors de circonstances particulières (manifestations, situations catastrophiques, événements multiples se produisant au même moment, etc.). Le conseil discute encore avec le gouvernement afin qu'il révise sa position quant à l'augmentation des effectifs à mettre en place dans un service qui a toujours bien fonctionné jusqu'à maintenant. Ce litige devrait bientôt connaître son aboutissement.

La desserte du niveau 1, l'ajout de policiers additionnels et la nécessité évidente d'agrandir et de moderniser les espaces alloués au Service de police ont conduit le

Harold Guay
Maire



conseil à explorer plusieurs avenues dans le but de répondre aux besoins du service de police d'aujourd'hui et de celui de demain. À ce jour, 14 sites ont été explorés : au centre-ville, dans le parc industriel, sur Cameron, sur Vachon, dans le haut de la vallée et quelques autres endroits. Ces différents sites font actuellement l'objet d'analyses dans le but de déterminer l'endroit idéal pour localiser nos policiers. Différents scénarios sont examinés ayant pour base la rénovation d'immeubles existants, la construction d'un nouvel immeuble, la location ou l'achat d'immeubles existants ou d'un nouvel immeuble.

Le conseil aura bientôt en main l'ensemble des données nécessaires pour prendre une décision éclairée. L'étude suit son cours et le dossier pourra bientôt être discuté publiquement.



Prochaine réunion du conseil :
le lundi 9 mai à 20 h

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

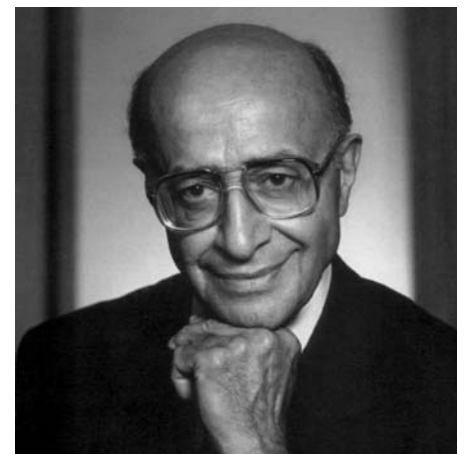
www.ville.sainte-marie.qc.ca

Un Beauceron venu d'ailleurs : M. Salim Karsh

Le dimanche 13 mars 2005 avait lieu à la Bibliothèque Honorius-Provost le lancement du volume de M. Salim Karsh : Mémoires d'un Beauceron venu d'ailleurs.

Bien connu et apprécié de tous, M. Karsh nous raconte avec franchise et humilité ses origines, son arrivée avec sa famille au Canada et son cheminement de Mariverain.

Près de 200 personnes ont assisté à ce lancement, inscrit au cœur de l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Sainte-Marie et le ministère de la Culture et des Communications.



Déjà en réimpression, le volume est disponible aux endroits suivants : les magasins Setlakwe, Dépanneur Hébert, Dépanneur Cameron, Fromagerie Gilbert, Copies Extra, Métro-Plus, Dépanneur-O-Coin, Musée Marius-Barbeau, Papeterie de Vallée, Beauce-Copies et chez M. Karsh. Félicitations à M. Karsh qui nous offre un récit empreint de sincérité et d'émotions. Bonne lecture à tous!

À ne pas manquer : L'union fait la force! (voir p. 3)

Des citoyens qui ont du « pif »!

Comme vous le savez, la Ville de Sainte-Marie et les intervenants du milieu travaillent de concert pour diminuer les inconvénients reliés à l'épandage. D'ailleurs, pour une troisième année consécutive, l'entente sur le contrôle des odeurs sera renouvelée. Nous vous donnerons plus de détails à ce sujet dans le Lien Mariverain du mois de mai. Pour en arriver à mettre et maintenir en place un programme comme celui-ci, il aura fallu et il faut encore la participation des propriétaires, des producteurs, des

Depuis maintenant deux saisons estivales consécutives, les producteurs qui épandent des fumiers et lisiers dans le rang Saint-Étienne Nord à Sainte-Marie respectent une entente particulière. Rappelons d'abord les principales modalités de cette entente : les épandages sont concentrés du lundi au jeudi inclusivement, aucun épandage n'est effectué durant le festival « Gigue en fête » et le lisier est appliqué avec des rampes. Le but de cette entente, qui s'échelonnait du 21 juin au 29 août 2004, est d'améliorer la cohabitation entre citadins et ruraux en diminuant les odeurs dans la ville.

Citoyens... Humez!

Tous s'entendent pour affirmer que la volonté des producteurs d'améliorer la situation olfactive de la Ville de Sainte-Marie est vertueuse, mais pour aller au-delà des impressions et pouvoir statuer sur les répercussions de cette entente, nous avons besoin d'éléments concrets. Mais comment « mesurer » les odeurs dans la Ville? La méthode utilisée, sans être scientifique, est pratique et simple. Dix citoyens volontaires, répartis dans la ville de Sainte-Marie, ont noté quotidiennement les odeurs perçues durant la période de l'entente. Chacun inscrivait, sur un calendrier fourni à cette fin, « A.O. » pour « aucune odeur », « P » pour « odeur faible », « M » pour « odeur moyenne », « F » pour « odeur forte » et « N.D. » lorsqu'ils étaient dans l'impossibilité de prendre la donnée.

Résultats

La compilation des résultats permet de mettre en évidence de nombreux points positifs. Pour le mois de juin, aucune odeur forte n'a été notée. Pour ce qui est des fins de semaine, on dénombre seulement trois relevés d'odeurs et elles ont été considérées faibles.

Du 1^{er} au 4 juillet, aucune odeur n'a été relevée, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'odeur désagréable dans la Ville durant le festival Gigue en fête et la fête du Canada. Un des principaux objectifs de l'entente est donc atteint. Durant les mois de juillet et août, il n'y a pas eu d'odeur le dimanche. Sur 107 odeurs relevées durant l'été 2004, 17 l'ont été la fin de semaine (16 %) et, de ce nombre, 9 ont été considérées faibles.

Paulin Nappert
Conseiller municipal



gens qui font de l'épandage à forfait, des organismes de fertilisation, de l'UPA, du MAPAQ, de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de plusieurs bénévoles qui tous les jours tiennent un registre de leur perception, nos « pifomètres ». Un grand merci à tous!

Il me fait plaisir de vous transmettre les résultats de la compilation de nos bénévoles, interprétés par Mme Hélène Bernard du MAPAQ, tel que paru dans le Vision Agricole du 28 février dernier.

Hélène Bernard
Ingénieure junior
Conseillère en
agroenvironnement



De plus, des 5 odeurs fortes notées la fin de semaine durant tout l'été 2004, 4 l'ont été le vendredi 30 juillet. Ceci est peut-être dû à des conditions météorologiques. En effet, selon les données climatologiques prises à la station de Scott, un seul millimètre de pluie est tombé entre le 24 et le 29 juillet 2004 et il est tombé environ 5 mm de pluie le 30 juillet. Il y a donc probablement eu des épandages durant la période de beau temps et lorsque la pluie est tombée, elle n'a pas été suffisamment abondante pour que les fumiers et lisiers s'infiltrèrent dans le sol; l'humidité ambiante a dû contribuer à l'augmentation de la perception des odeurs.

Comparaison avec l'été 2003

Un exercice semblable de prise de données par des citoyens a été fait durant l'été 2003. Il est intéressant de comparer les résultats de l'été 2004 avec ceux de l'été 2003. Pour ce faire, nous avons attribué 1 point pour chaque odeur faible, 3 points par odeur moyenne et 5 points par odeur forte. Le total des points pour l'été 2003 s'élevait à 393 pour 11 « pifomètres » en moyenne, ce qui correspond à 35,7 points/pifomètre. En 2004, les 10 citoyens participants ont noté des odeurs pour un total de 275 points ou 27,5 points/pifomètre. Les résultats sont encourageants, car ils se sont améliorés tout en restant cohérents.

Cohabitation harmonieuse

La pérennité de l'entente à Sainte-Marie est gage de cohabitation harmonieuse entre ruraux et citadins. Chacun a le droit de vivre et d'agir à sa guise, mais il est toujours plus agréable de le faire lorsque la bonne entente règne. Le projet de réduction des odeurs dans la Ville de Sainte-Marie est un exemple de moyens accessibles et peu dispendieux à mettre en place pour améliorer la cohabitation.

Chronique du patrimoine bâti

Line Gagnon
Agente de
développement
culturel



Tel qu'annoncé lors de la dernière parution, voici un premier article d'information traitant de la conservation de nos bâtiments patrimoniaux. Il s'inscrit au sein du plan d'action de la politique culturelle municipale, poursuivant une démarche d'animation et de sensibilisation.

Remplacement des fenêtres : prudence!

Le remplacement des fenêtres est l'une des interventions les plus fréquentes en rénovation. La prudence s'impose afin de choisir un modèle de fenêtre compatible avec la famille architecturale du bâtiment. Il existe une très grande variété de modèles sur le marché mais tous ne sont pas appropriés pour des maisons anciennes.

Le système des châssis doubles ou contre-fenêtres est très efficace en ce qui concerne le confort thermique et acoustique ainsi que pour la ventilation. Bien entretenus, ces systèmes offrent ce qu'il y a de plus performant. Donc, si votre maison possède encore un système de contre-fenêtres, vous avez tout intérêt à le conserver et à le réparer plutôt que de le remplacer.

Conseils pratiques :

- Conserver la position, les dimensions et les proportions d'origine des fenêtres. Agrandir ou réduire une fenêtre altère habituellement la composition équilibrée des ouvertures sur une façade.

- Lors d'un remplacement, s'assurer que le modèle choisi est conséquent avec la famille architecturale du bâtiment.

- Éviter d'appliquer des baguettes de bois sur du vitrage afin d'imiter les divisions d'une fenêtre traditionnelle à carreaux.

- Les modèles de fenêtre coulissante en aluminium ou en PVC sont à déconseiller.

- Pour une bonne isolation thermique, s'assurer que les fenêtres sont munies de coupe-froid qui n'ont pas perdu leur flexibilité.

- Dans un système avec contre-fenêtres (châssis doubles), s'assurer d'avoir une bonne ventilation entre la fenêtre et la contre-fenêtre afin d'éviter la condensation et par conséquent, la formation de givre. Ne calfeutrer que la fenêtre intérieure.

N'oubliez pas que les fenêtres sont les yeux d'une maison, elles font partie de ses caractéristiques architecturales.

Si vous envisagez des rénovations extérieures pour votre bâtiment ancien, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une rencontre avec un architecte. Cette mesure d'aide a été annoncée par le conseil municipal lors de la rencontre d'information sur le patrimoine bâti, le 23 février dernier.

Pour toute information : Line Gagnon ou Louis Normand au 387-4920 ou par courriel à line.gagnon@ville.sainte-marie.qc.ca Service d'urbanisme : 387-2301.

Merci à la MRC de Charlevoix qui nous a permis d'utiliser texte et tableau tirés du Guide d'intervention en patrimoine produit en 2001.

Modèle à remplacer	Acceptable	Inacceptable

Respectez-vous les piétons?

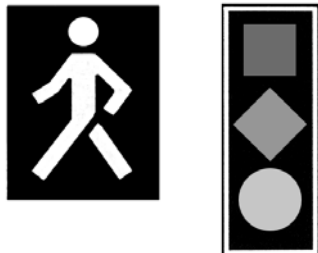
Au volant, êtes-vous du genre à accélérer pour éviter d'attendre au feu de circulation? À rouler plus vite que la vitesse permise pour rattraper un retard? À couper la voie aux piétons ou, pire, à ne jamais les laisser passer?

L'an dernier au Québec, dix piétons par jour en moyenne ont été heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. Prenez quelques minutes pour réviser les principales règles à respecter envers les piétons. Soyez vigilants, car les piétons ne font jamais le poids au moment d'un accident.

Jean-Marie Bouchard
Directeur
Service de police



Priorité aux piétons



Le piéton a la priorité lorsqu'il fait face à un feu pour piétons ou face à un feu vert; laissez-le passer avant d'avancer.

Amende : de 100 \$ à 200 \$

Points d'inaptitude : 2

Soyez prêt à arrêter!



Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons, vous devez immobiliser votre véhicule, car il a la priorité.

Amende : de 100 \$ à 200 \$

Respecter la ligne d'arrêt



Pour la sécurité des piétons, ne bloquez pas l'intersection et respectez la ligne d'arrêt.

Amende : de 100 \$ à 200 \$

Points d'inaptitude : 3

Prudence au moment d'un virage à droite au feu rouge!



Vous pouvez tourner à droite à un feu rouge sauf sur l'île de Montréal et aux intersections où il y a un panneau d'interdiction. Cédez le passage aux piétons, cyclistes ou autres véhicules engagés dans l'intersection. Redoublez de prudence à l'égard des enfants, des personnes âgées, des personnes ayant une déficience visuelle ou de toutes personnes qui traversent plus lentement.

Amende : de 100 \$ à 200 \$

Points d'inaptitude : 3

À la recherche de nouveaux noms de rues

Georges La Rocque
Chef de division
Service d'urbanisme



La Ville de Sainte-Marie est en plein essor domiciliaire et de nouveaux développements seront appelés à voir le jour dans les prochains mois et les prochaines années. Il en résultera l'apparition de plusieurs nouvelles rues qu'il faudra « baptiser » à court ou moyen terme.

La Ville et les promoteurs sont toujours à la recherche de thèmes pour identifier les rues des quartiers en construction. En utilisant des noms de rue regroupés sous un même thème, il est plus facile d'identifier la localisation d'un secteur de la ville : par exemple, plusieurs d'entre vous savent déjà où se situe le secteur des planètes ou celui des essences d'arbres.

Le choix final d'un nom de rue ou du thème d'un secteur domiciliaire appartient au conseil municipal de la Ville, après avoir

reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Pour créer une banque de thèmes et de noms dans laquelle il sera possible de puiser, le Service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marie fait appel à la collaboration des Mariveraines et des Mariverains. En effet, si vous avez des suggestions, que ce soit pour un thème de quartier ou pour un nom de rue se rapportant, par exemple, à notre histoire, il nous fera plaisir de les accueillir.

Vous pouvez faire parvenir vos bonnes idées soit par la poste, soit en les transmettant à la réception de l'hôtel de ville ou par courriel à l'adresse électronique : lienmariverain@globetrotter.net. Nous vous remercions de votre contribution.

Gigue en fête profitera du centre-ville revitalisé!

Cet été, Gigue en fête profitera de la revitalisation du centre-ville pour apporter des modifications aux sites où se dérouleront ses activités et spectacles.

C'est dans la cour de l'école Maribel que seront aménagés les chapiteaux qui créent l'ambiance festive et champêtre du festival. On y retrouvera le Pub TELUS (spectacles, animation et restauration), la Malle aux trésors Hydro-Québec (artisans régionaux), le Carrefour (animation quotidienne extérieure) et plusieurs tentes qui offriront de multiples activités pour les enfants (maquillage, bricolage et jeux interactifs).

Autre nouveauté : la Scène Desjardins sera aménagée à l'intérieur de l'aréna Paul-Henri-Drouin; c'est là que seront présentés tous les spectacles en soirée ainsi que le spectacle pour enfants du samedi après-midi.

En ce qui concerne les touristes qui nous visiteront en motorisés, ils auront le privilège de stationner leur véhicule dans la cour de l'école Mgr Feuiltault.

Gigue en fête participera à L'union fait la force de Radio-Canada

Gigue en fête a été recruté par l'équipe de L'union fait la force, un jeu questionnaire animé par Patrice L'Écuyer et diffusé quotidiennement à la télévision de Radio-Canada.

Le dimanche 8 mai, un autobus partira de Sainte-Marie avec les trois participants qui représenteront Gigue en fête et une cinquantaine de supporters. Ces derniers participeront à l'enregistrement de l'émission et pourront souffler des réponses aux participants qui seront Karina Lehoux (présidente du festival), Jean-Marc Labbé (administrateur) et Maude Filion (membre de l'Ensemble Folklorique Manigance). Un artiste se joindra à leur équipe toute la semaine. Les émissions seront diffusées du 20 au 24 juin prochain à Radio-Canada.

Selon la performance de l'équipe, Gigue en fête court la chance de remporter jusqu'à 5 000 \$ en financement.



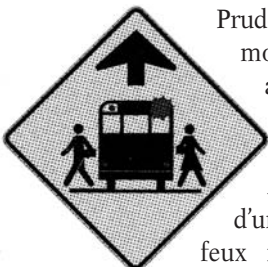
Respectez la limite de vitesse

Respectez la limite de vitesse et tenez compte des conditions climatiques : roulez à 10 km/h de plus que la limite permise peut faire la différence entre la mort et la vie du piéton qui croise votre route. Dans les zones scolaires, redoublez de prudence, car la limite est souvent de 30 km/h.



Amende et points d'inaptitude en proportion de la vitesse au moment de l'interception.

Attention à nos enfants



Prudence : des enfants montent dans des autobus scolaires et en descendent dans le secteur. Arrêtez à 5 mètres d'un autobus dont les feux intermittents clignotent (arrêt obligatoire si un terre-plein ou une autre séparation surélevée se trouve entre la voie que vous empruntez et celle de l'autobus).

Amende : de 200 \$ à 300 \$

Points d'inaptitude : 9

Arrêt obligatoire



Au panneau d'arrêt, il est interdit d'avancer ou de tourner tant que les piétons n'ont pas fini de traverser, car ils ont la priorité. Il faut aussi respecter en tout temps le signal d'arrêt du brigadier scolaire.

Amende : de 100 \$ à 200 \$

Points d'inaptitude : 3



Quelques rappels printaniers

Bruno Gilbert
Directeur du Service
de l'ingénierie



En ce retour du printemps et en prévision de l'été qui s'en vient, voici quelques petits rappels à mettre à votre agenda :

Bacs à ordures ménagères

Même si l'échéance du 1^{er} janvier 2006 semble encore loin devant nous, il est préférable de ne pas attendre à la dernière minute pour faire l'acquisition d'un bac à ordures ménagères conforme aux nouvelles normes de la Ville. Les spécifications des bacs ont été publiées dans l'édition de novembre 2004 du Lien mariverain qu'il est possible de consulter sur le site Internet de la Ville. De plus, certaines quincailleries de Sainte-Marie vous proposent des bacs qui répondent aux normes, informez-vous auprès d'elles.

Collecte des ordures

Veillez prendre note qu'à compter du 1^{er} juin prochain, la cueillette des ordures ménagères se fera selon l'horaire estival, soit à toutes les semaines.

Gouttières reliées au réseau

Il existe encore à Sainte-Marie de nombreuses propriétés dont les gouttières rejettent l'eau de pluie dans le réseau d'égout sanitaire, ce qui cause des problèmes pour le traitement des eaux usées et engendre des coûts supplémentaires pour la Ville. Nous incitons donc les propriétaires à vérifier où se dirige l'eau de leurs gouttières et de faire, si tel est le cas, les modifications nécessaires pour les « débrancher » du réseau d'égout sanitaire.

Émissions culturelles sur AXION, télévision communautaire

Au cours du printemps et de l'automne 2004, en collaboration avec le comité de la politique culturelle, la télévision communautaire présentaient des artistes, artisans, intervenants culturels et sites patrimoniaux mariverains dans le cadre de l'émission « L'art au cœur et la culture de chez nous ». À la suite du succès de cette série d'émissions, le comité de la politique culturelle et la télévision communautaire sont heureux d'annoncer la diffusion d'une nouvelle série d'émissions au cours de la saison printemps 2005. Ces émissions sont présentées depuis le 11 avril à raison de trois fois par semaine : les mercredis, jeudis et dimanches. Quelle belle occasion de découvrir, dans leur environnement, ceux et celles qui façonnent notre vie culturelle locale!

Semaine du 11 avril :

Line Gagnon, agente de développement culturel Ville Sainte-Marie (conservation des photographies)

Semaine du 18 avril :

Jacques Filiatrault, responsable de la Bibliothèque Honorius-Provost

Semaine du 25 avril :

Guylaine Couette, artiste peintre

Semaine du 2 mai :

Michel Binet, designer

Semaine du 9 mai :

Carole Cyr, soprano (chanteuse lyrique)

Semaine du 16 mai :

Salim Karsh, écrivain

Semaines à venir :

Nicole Ferland, Comité de généalogie

Louis-Stéphane Grenier, artiste-peintre

Monique Nadeau-Laflamme, artiste-peintre

Patrick Giguère, cinéophile

Karina Lehoux, présidente de Gigue en fête

Pour connaître l'horaire exact, consultez l'horaire de diffusion affiché sur notre babillard communautaire, câble 11.

Sylvie Plouffe, réalisatrice

Pour vos commentaires ou vos suggestions : lienmariverain@globetrotter.net



Bibliothèque Honorius-Provost



Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

- **Gratuité : les jeunes s'inscrivent!** Le conseil municipal actuel s'était engagé à rendre l'abonnement gratuit auprès des jeunes de Sainte-Marie. En mars 2004, cette promesse électorale s'est réalisée et depuis, la population mariveraine s'est prévaluée en grand nombre de cette offre puisque les abonnements ont fait un bond de 177 % pour se porter à 865 jeunes inscrits, alors qu'ils n'étaient que de 489 jeunes inscrits il y a moins d'un an!
 - **La bibliothèque s'agrandit...** par l'intérieur! Depuis la mi-mars, deux nouveaux rayonnages ont été ajoutés à la section adulte et dix autres à la section jeunesse. Tout cela pour permettre de classer les nombreux livres de notre grandissante collection et pour en faciliter la consultation auprès de notre clientèle.
 - **Nouvelles collections** achetées et en traitement du côté jeunesse : Carnets du sport; Savais-tu?; Les essentiels Milan junior; 30 mots-clés pour comprendre...; Les grandes découvertes; Sur les traces de...; Albums Quelle Histoire!; Danse; Heartland; En selle; Les jumelles s'en mêlent; Étoile filante; Rat de bibliothèque; Folio Benjamin; Girouette; Toi et moi = cœur; Les clés de la connaissance; Les encyclopes; Ciné faune; Mille ans de contes; Star Wars et plus encore!
 - **Nouvelles BD** achetées et en traitement du côté jeunesse : Dan Cooper; Tom-Tom et Nana; Les voyages d'Alix; Les femmes en blanc; Le triangle secret.
 - **Chute à livres** : Une chute à livres sera en opération dès ce mois-ci. À tous ceux qui espéraient laisser leurs livres lorsque la bibliothèque est fermée... il vous sera possible dorénavant de le faire! Attention, les livres déposés après 20 h 30 seront considérés comme ayant été remis le jour suivant.
 - **Lancement du livre** « Mémoires d'un Beauceron venu d'ailleurs » Plus de 150 personnes se sont déplacées lors du lancement du livre de Salim Karsh le dimanche 13 mars! Nous avons eu droit à des témoignages émouvants de la part des membres de sa famille ainsi que de monsieur Karsh lui-même. Les gens se sont dits ravis et émus au point de ne pouvoir résister à la curiosité d'en savoir
- plus sur la vie peu commune de cet homme en achetant son autobiographie qui est d'ailleurs toujours disponible dans les commerces de la ville.
- **Lancement du livre** « Répertoire des décès et sépultures de Sainte-Marie de Beauce » et vernissage des œuvres de madame Colette Marcoux. Ces deux événements se tiendront simultanément le 1^{er} mai. Il vous sera possible par la suite d'admirer les œuvres de madame Marcoux jusqu'en août. Par ailleurs, vous pourrez acheter le Répertoire sur place, à la bibliothèque, au coût de 30 \$.
 - **Nouvelle tarification** : l'abonnement est GRATUIT pour les résidents de Sainte-Marie de 17 ans et moins avec preuve de résidence.
 - **Collection de DVD** : Disponible pour le prêt, cette collection de DVD comprend des films d'animation, des classiques ainsi que des documentaires.
 - **Jeux d'échecs** : vous pouvez emprunter des jeux d'échecs en échange d'une pièce d'identité et jouer sur place durant les heures d'ouverture.
- ### Comité mariverain de généalogie
- Concours du logo : Le gagnant est dévoilé!
- Le nom du gagnant du Concours de logo du Comité mariverain de généalogie sera dévoilé par le jury le 1^{er} mai à la Bibliothèque. Il ou elle recevra le grand prix de 100 \$ pour son effort et son logo. Veuillez noter que tous les logos reçus seront exposés à la bibliothèque durant le mois de mai.
- ### Nouveautés en généalogie
- Nous tenons à remercier Diane et Claude Jacques pour le don du document suivant :
- Saint-Sévérin 1872-1940 : BMS, Institut généalogique Drouin, c2004 (sur support CD).
- Pour toute information concernant la généalogie ou le Comité, veuillez contacter : Réal Giguère (387-2599); Nicole Poulin-Ferland (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques (387-5886).

Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 11 avril 2005, à savoir :

- La Ville a adopté le second projet du règlement numéro 1312-2005 amendement le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 514. Cet amendement vise le secteur délimité au nord, par la rivière Chaudière, au sud, par la municipalité de Saint-Elzéar, à l'est, par le secteur urbain situé du côté ouest de la rivière Chaudière et à l'ouest, par la limite nord des lots 2 960 351 et 3 138 986 (ancien lot 45). L'amendement vise à autoriser un nouvel usage, soit « communication, centre de réseau » à l'intérieur du

groupe «Transport, communications». Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ont jusqu'au 2 mai 2005 à 16 h 30 pour faire une telle demande.

- La Ville a autorisé la modification des panneaux de signalisation sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, entre la rue Saint-Antoine et la rue Notre-Dame, de façon à ce que le stationnement soit permis, pendant les offices religieux, **uniquement** du côté sud de cette voie publique, c'est-à-dire du côté de l'église.

- La Ville a procédé à l'acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Le rapport financier démontre un excédent net après affectations et financement à long terme de 612 020 \$.

- La Ville a désigné deux (2) nouvelles voies publiques projetées. La première accessible par le boulevard Lamontagne et longeant la bretelle de l'autoroute 73 sera nommée « Avenue des Diamants » et la seconde qui débouchera en ses deux (2) extrémités sur l'avenue des Diamants sera nommée « Avenue des Saphirs ». Ces noms seront soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

- La Ville a autorisé, pour sécuriser la circulation des étudiants de la Polyvalente Benoît-Vachon, des travaux d'asphaltage de la sur largeur du côté nord de la route Saint-Martin, et ce, sur une longueur de 400 mètres. De plus, des modifications seront apportées au feu de circulation à l'intersection de la route Saint-Martin et du boule-

vard Vachon Nord pour rendre plus sécuritaire la sortie des automobilistes du Carrefour des Affaires lorsqu'ils empruntent le boulevard Vachon.

- La Ville a procédé à la nomination de monsieur Guy Cliche à titre de directeur adjoint au Service de police. Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Cliche et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 avril 2005.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 700-90

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1.- Lors d'une séance tenue le 11 avril 2005, le conseil a adopté le premier projet du règlement numéro 1313-2005 et intitulé :

Règlement amendement le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 118 à même une partie de la zone 152 afin d'y inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye (lots 2 962 142 Ptie et 2 962 532 Ptie).

2.- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2005 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet du projet de règlement dont les dispositions ont pour but :

D'agrandir la zone 118 à même une partie de la zone 152 de façon à y inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye (lots 2 962 142 Ptie et 2 962 532 Ptie).

Cette disposition du règlement numéro 1313-2005 vise les zones 118 et 152 qui se situent approximativement aux endroits suivants :

Zone 118 : est délimitée au nord, par le boulevard Lamontagne, au sud, par le

boulevard Taschereau, à l'est, par la route Carter et à l'ouest, par la limite de la propriété de monsieur Yves G. Blouin.

Zone 152 : est délimitée au nord, par le boulevard Lamontagne, au sud, par le centre de la rue La Vérendrye, à l'est, par la route Carter et à l'ouest, par la limite ouest de la propriété de Gestion F.V. inc.

L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

3.- Au cours de cette assemblée, le maire Harold Guay ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur chacune des dispositions du règlement numéro 1313-2005.

4.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

5.- Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 avril 2005.

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC

A tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, que lors d'une séance spéciale qui sera tenue le 9 mai 2005 à 19 h 45 à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie, une (1) demande de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de cette municipalité sera étudiée et les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogations mineures suivante :

a) Propriété sise au 1332 rue du Parc
Lot : 665-88

Dérogations : Reconnaître la localisation de la maison mobile existante à 3,34 mètres de la ligne de rue au lieu d'un minimum de 4,6 mètres et à 1,18 mètre de la ligne latérale du lot au lieu d'un minimum de 2,0 mètres, tel qu'exigé à l'intérieur du règlement de zonage numéro 700-90 de la Ville de Sainte-Marie.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 12 avril 2005.

Hélène Gagné,
Greffière.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 avril 2005.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311-2005

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière qu'à la séance régulière du conseil de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, tenue le 11 avril 2005 à 20 h, le règlement suivant a été adopté, soit :

Règlement numéro 1311-2005 :

Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections.

Ce règlement dont il peut être pris connaissance au bureau de la greffière durant les heures de bureau entrera en vigueur dans le délai prévu par la loi.

Donné à Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, ce treizième jour du mois d'avril de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

AVIS PUBLIC

Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement numéro 1312-2005 intitulé amendement au règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendement, et plus particulièrement en modifiant la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 514, lequel second projet de règlement a été adopté le 11 avril 2005.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1 À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 avril 2005, le conseil de la municipalité a adopté le second projet du règlement numéro 1312-2005 amendant le règlement de zonage numéro 700-90.
- 2 Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- 3 Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite.
 - Être reçue au bureau de la municipalité au 270 avenue Marguerite-

Bourgeois à Ville de Sainte-Marie au plus tard le 2 mai 2005 à 16 h 30.

- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 avril 2005 :
 - Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec; ou
 - Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, le 11 avril 2005, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 11 avril 2005, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

- 5 Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune

demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

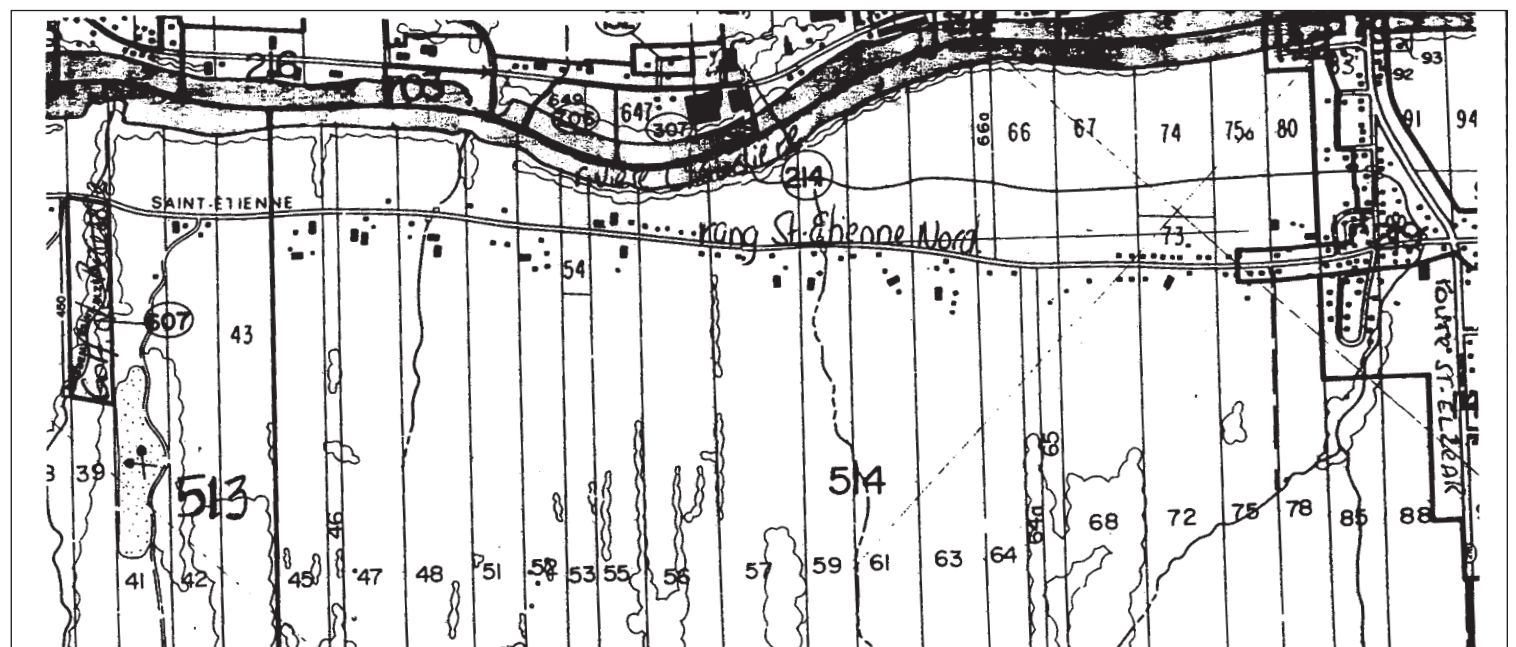
- 6 Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière au 270 avenue Marguerite-Bourgeois à Ville de Sainte-Marie pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Disposition prévue à l'article 3 du règlement numéro 1312-2005 visant à «modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 514 » peut provenir de la zone 514 ainsi que des zones contiguës 142, 143, 219, 513 et 515.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

Croquis de la zone visée par la disposition du règlement numéro 1312-2005



Plan d'action culturel 2005-2007

Nous sommes fiers de vous livrer, en annexe de notre journal mensuel, le plan d'action culturel couvrant les années 2005 à 2007. Fruit d'une consultation des intervenants mariverains, celui-ci présente également les actions inscrites à l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Sainte-Marie en 2004.

Soyons partenaires du rayonnement de notre culture!

Les membres du comité d'action de la politique culturelle : Dany Bilodeau, Jacques Filiatrault, Line Gagnon, Denise Germain, Michel Jacques, Robert Marcoux, Louis Normand, Paulin Nappert.



Félicitations Isabelle!

L'adjudant-maître Isabelle Vallée (fille de M. Paul et Mme Colette Vallée de Sainte-Marie) du Corps de Cadets 2898 Ste-Marie de Beauce s'est classée deuxième meilleure musicienne au Canada au prix du Général J.W. Qwin 2005.

Isabelle Vallée a dirigé pendant trois ans la musique au Corps de Cadets et occupe maintenant les fonctions d'adjudant-maître, responsable de la discipline, de la drill et de la bonne tenue du Corps de Cadets 2898.

